

PROTÉGER LA FORÊT, PUIS LA RESTAURER

«Un fait m'a frappé dès le départ et n'a jamais changé depuis. C'était le fait que le détenteur et exploitant d'un territoire pouvait contrôler littéralement des milliers de milles carré de forêt, employer beaucoup, beaucoup de gens et plusieurs ingénieurs forestiers et néanmoins exploiter la forêt d'une façon tout à fait antiéconomique. Quand il s'intéressait au pin, il ne coupait que du pin. Lorsqu'il s'intéressait au bois à pâte, il ne coupait que du sapin et de l'épinette, et rien d'autre. Il n'y avait aucun signe d'un quelconque plan d'utilisation logique et cette façon antiéconomique d'exploiter la forêt s'est poursuivie jusqu'aux toutes dernières des 46 années(1922-1968) que nous avons passées en forêt» J.E. Boyle, p.74

Incapable de protéger ses forêts l'Indonésie demande l'aide de pays importateurs dont le Canada Malheureusement alors qu'on devrait restaurer notre forêt, même les canadiens son incapable d'en arrêter le pillage que dénonçait J.E. Boyle en 68 comme le font en vain les ruraux depuis des générations ainsi que C.D. McMillan, fondateur de Mc-Bloedel, qui disait qu'au lieu d'aménager en se contente d'aller piller plus loin. On continue d'écramer en trichant au besoin (chemins, martelage) même le petit 5% de forêt où depuis 1990, une réglementation oblige a récolter d'abord les arbres de moindre qualité. Si la méthode n'a pas changé, après la mécanisation (1970) au pillage s'est presque toujours ajouté le saccage du sol, de la régénération, des habitats.

COMMENT PROTÉGER LA FORÊT D'abord mettre fin au saccage en offrant aux forêts privés et publiques une protection de base

1-LE SOL .Il faut de 200 à 2,000 ans pour former le sol organique qui est selon Marek la partie la plus importante de l'écosystème forestier. En 1995 la Colombie Britannique après avoir constaté qu'en moyenne 20% du sol était fortement endommagée lors de la récolte imposait une limite de 8% .Le Québec n'a pas de limite. On se contente de mesurer le sol endommagé par le chemin de camion et ses abords (6%) et d'estimer sur des photos aériennes l'orniérage par la longueur qu'il occupe dans le sentier de débusquage. S'il est excessif on ne peut que recommander de faire attention la prochaine fois...On ne pénalise pas et on ne mesure ni la sévérité ni la superficie effectivement occupée par les ornières, l'érosion, la scarification sur le parterre de coupe.

Cependant les sentiers de débusquage peuvent occuper 25 à 33 % de sa surface. Il sont souvent à moitié endommagés comme ce fut le cas au cours du dernier automne très pluvieux .Ils peuvent l'être totalement sans aucune pénalité. Cette destruction du sol est, de loin, ce qu'on fait de pire en forêt. Ceci sans compter la compaction, l'assèchement, l'inondation, la perte des branches .Ces dommages devraient aussi être évalués grâce a un indice d'appauvrissement des sols et réprimés . On doit bannir l'orniérage et ne tolérer que la perte de sol (3%) dû au chemins de camion qui devraient occuper le minimum d'espace quitte a remplacer les chemins secondaires par de gros transporteurs. Il faut revoir toute la voirie forestière qui devrait être soigneusement planifiée puisqu'elle est a la base de l'aménagement et qu'elle a un impact majeur sur la faune en fragmentant son habitat.

2-LA RÉGÉNÉRATION. Depuis la mécanisation complétée en 70 dans l'est, une grande partie de la régénération est détruite lors de la récolte. Pourtant toute coupe sans la protection de la régénération et des sols est interdite selon l'article 89. Il y a de jeunes arbres partout dans la forêt habitée où les gros arbres ont été récolté plusieurs fois. Lorsqu'on y voit une grande coupe rase, ça signifie qu'on a écrasé les petit arbres pour récolter plus vite .

Jusqu'aux années 60 la régénération était protégée (10\$ d'amende par arbre alors que le salaire journalier était de \$5) par le règlement du diamètre limite qui était pour le pin et les feuillus de 13 à 16 po, l'épinette blanche de 10 po le sapin et l'épinette noire de 5 po. Ces arbres ont déjà de 20 à 80 ans . 95% des forêt privées et publiques ne sont pas martelées avant la coupe. En attendant qu'on puisse marteler toute la forêt, ce qui n'est pas près d'arriver, nous ne voyons que le diamètre limite qui puisse empêcher qu'on écrase ou ne récolte ces arbres même si ca veut dire protéger un certain pourcentage de petits arbres de mauvaise qualité. 15 ans après une telle coupe J.E.Boyle note que les peuplements de pins du JIM et du SCHYAN sont meilleurs que lors de la première coupe.

Il y a près de 100 ans la Finlande imposait le reboisement des coupes rases qui furent interdites dans les peuplements de moins de 90 ans . On prendrait le temps d'épargner la régénération s'il fallait payer jusqu'à \$200,000 pour reboiser un lot (42 ha) rasé au lieu de recevoir l'équivalent en subventions ou en déductions de droits de coupe. C'est ce que recommandait le BAPE en 90, faire payer l'utilisateur. On a fait le contraire, puisqu'en 2003 les travaux sylvicoles ont englouti toutes les redevances. Sans compter les prestations de chômage (6 mois) des employés du secteur ainsi que le coût des ministères .

3-L'HABITAT . La coupe rase n'est interdite que dans les peuplements de la forêt publique où les feuillus durs dominant. Les arbres y sont marqué avant la coupe sélective. Ils n'occupent que 5% de la forêt de l'est du Canada. La forêt privée n'est protégée que dans certaines municipalités qui limitent mais n'interdisent pas la coupe rase, pas plus quelles ne protègent le sol ou la régénération. Bien qu'on trouve rarement un peuplement, un relief, un sol uniforme sur plus de quelques hectares et que la prescription sylvicole devrait littéralement changer à chaque hectare, 80% de la récolte s'effectue en coupes rases couvrant plusieurs dizaines d'hectares qui ne sont séparées des autres que par un rideau d'arbres .Si bien qu'on déboise de vastes territoires détruisant d'une façon brutale l'habitat de myriades d'êtres vivants ce qui se

répercute sur toute la chaîne alimentaire. Il n'y a pas que des arbres dans la forêt canadienne. Il y a aussi un million cinq cent milles lacs, cent quarante milles espèces animales et végétales. Même là où elle serait plus efficace, il faut interdire la grande coupe rase afin de protéger les écosystèmes et la biodiversité. Si on choisit la coupe rase il faudrait qu'elle soit très petites, bien dispersées et qu'elles n'occupent qu'un % raisonnable d'un territoire donné.

4-L'ÉBRANCHAGE AU CHEMIN Depuis 25 ans dans la forêt publique à l'est des Rocheuses on ébranche au chemin presque tous les résineux ainsi que le tremble et le bouleau, ce qui n'aurait jamais dû être autorisé parce que cette méthode:

- appauvrit le sol en exportant les éléments nutritifs contenus dans les branches et les feuilles.
- exige des chemins de 60 à 80 mètres puisqu'on empile les arbres perpendiculairement au chemin. Ils constituent une vaste coupe rase où le sol est détruit alors qu'en forêt privée ou l'on ébranche sur le parterre de coupe, les chemins de camions ont moins de 6m de largeur. Ces autoroutes qu'on fait passer comme par hasard sur les meilleurs peuplements alors qu'ils devraient les contourner sont un désastre dans la forêt mixte de l'Outaouais.
- arrache les petits arbres et le sol.
- fait perdre du terrain productif (2%) pendant des décennies.
- nuit à la circulation de la faune. On retrouve des chemins (Lac Harding) d'un kilomètre avec de chaque côté un amas continu de 10 mètres de long et de 2-3 mètres de hauteur.

Le silence des professionnels qui n'ont pas dénoncé l'ébranchage au chemin pourtant interdit dans leur forêt-école de même que l'orniérage montre que le changement ne viendra pas du milieu forestier.

``Nous avons rencontré plusieurs exemples d'aménagement correct parmi les fermiers. Les plus habiles récoltaient leur bois en éclaircissant la forêt, augmentant ainsi leur croissance annuelle. Ces derniers étaient de bien meilleurs forestiers que ceux des compagnies puisqu'ils prenaient une récolte des mêmes lots pendant des décades, sans aucune diminution de la quantité et de la qualité``. J.Edgar Boyle,p.190

COMMENT RESTAURER LA FORET

1-Par L'AMENAGEMENT INTENSIF qui consiste à récolter en rotations aussi courtes que possible (moins de 20 ans) moins d'arbres à la fois., d'abord ceux de moindre qualité. À l'opposé, après une coupe rase on va récolter à nouveau dans 50 à 100 ans les résineux et dans 100 à 200 ans les feuillus. On a donc une rotation de 50 à 200 ans. Les fermiers de la Gatineau dont E.Boyle a acheté le bois pendant plus de 40 ans récoltaient leur boisé, comme leurs champs, en rotations aussi courtes que 3 ans. Ils divisaient en 3,4 ou 5 parcelles leur boisé récoltant et révisant une parcelle par an. C'est ainsi que M.Olivier Lapointe pendant 40 ans, jusqu'en 1958, a récolté dans son boisé de 64 ha, 50 cordes de résineux et 30 cordes de feuillus par an, soit 4.5 mètres cubes par hectare. C'est 4 fois plus qu'en forêt privée et 10 fois plus que dans la forêt publique adjacente..

2-Par L'AMÉNAGEMENT ECOFORESTIER on peut faire mieux encore. Contrairement aux autres méthodes celui-ci ne vise pas le rendement maximum immédiat mais la biodiversité. Ainsi la ferme Windhorse de N-Écosse ne prélève que 60% de la possibilité augmentant ainsi son capital forestier. A l'opposé la plupart des propriétaires et des compagnies prélèvent plus que la possibilité puisque leur forêt s'appauvrit. Les fermiers de la Gatineau conservaient des peuplements de pins blancs en n'y prélevant qu'un arbre mature sur trois. La plupart de ces pinèdes ont été vidées à la vente de la ferme.

3 AMÉNAGER SANS RÉCOLTER. Réviser tout le territoire à tout les 5 à 10 ans au moins dans la forêt habitée. Les plantations produisent plus de bois parce qu'on y intervient plusieurs fois avant la récolte finale. La forêt est dégradée. Il y a beaucoup d'endroits où on ne récolte pas et d'autres où on ne retourne qu'après 100 ou 200 ans. On pourrait y envoyer des équipes, sans machinerie, pour éduquer, d'une manière prudente, ces peuplements.

4-REPIQUER DES ARBRES DE GRANDE VALEUR. Beaucoup de boisés ne renferment que des essences inférieures trop clairsemées ou trop jeunes pour être récoltées. On pourrait les améliorer considérablement en y plantant épinette blanche, pin blanc, chêne rouge, merisier, etc. Ces arbres ayant une croissance plus lente que dans une plantation classique donneront un bois de meilleure qualité. Notre forêt aurait un potentiel extraordinaire si on y avait partout repiqué des pins blancs il y a 60 ans.

Il faut protéger la forêt privées et publique de tous les pays. Ni les propriétaires, qui savent pourtant ce qu'ils font, et encore moins les compagnies (qui ne le savent pas) n'ont démontré qu'ils peuvent se contrôler seuls. Les gouvernants à tous les niveaux doivent respecter l'engagement pris à RIO et protéger les ressources pour les autres générations.

DÉVELOPEMENT DURABLE. Le régime actuel, qui n'est même pas appliqué puisqu'il ne protège ni le sol ni la régénération, ne rencontre pas les critères du développement durable. Il ne conserve pas la biodiversité: peupliers et sapins

vont envahir les coupes rases. Les plantations et les forêts éclaircies sont des monocultures qui vont donner un bois inférieur (force, densité, beauté) qui seront remplacées par des monocultures. On réduit la diversité génétique. Pire on introduit une véritable pollution génétique avec les clones, les O.G.M. ainsi que les peupliers hybrides qui se propagent par les racines. On devrait s'assurer que ces organismes ne peuvent se reproduire avant de les introduire. Le régime actuel abaisse la productivité et affaiblit les écosystèmes en laissant détruire le sol, la régénération, les habitats.

Il réserve à perpétuité tous les arbres à des sociétés administrées de plus en plus loin des régions où elles laissent de moins en moins de bois. La rémunération au rendement est aussi dangereuse pour le travailleur que pour la forêt : 20% d'accident. La sous-traitance abaisse les normes de sécurité et transfère les coûts de compensation comme ceux du chômage à la société. Il ne tiens pas compte de l'avis des ruraux qui dénoncent depuis des générations le pillage et la collusion entre les politiciens et les entrepreneurs. Déjà en 1850 les colons de Gracefield s'en plaignaient auprès de l'évêque d'Ottawa. On accordait 5 ans aux compagnies pour couper même le «le petit bois de 8 à 10 pouces» des lots de colonisation. Ce privilège (qui existe encore dans les érablières sur terrain public) ne sera abolit qu'en 1888 grâce à la détermination du curé Paradis de Montcerf qui fut emprisonné pour avoir autorisé des colons à couper du bois concédé à des marchands de bois d'Ottawa.

TENURE. Celle-ci n'est pas la seule cause de la surexploitation puisqu'elle existe aussi en forêt privée et que les M.R.C. qui administrent des T.P.I. appliquent les mêmes prescriptions sylvicoles qu'en forêt publique : c'est à dire coupe à blanc pour presque toutes les essences sauf l'érable et le chêne. Le régime des C.A.A.F. présente de gros inconvénients :

1-II n'a pas rempli le premier but visé qui était d'intensifier l'aménagement en responsabilisant l'intervenant. On a pillé et saccagé comme jamais auparavant depuis son instauration en 86. On a diminué la possibilité au lieu de l'augmenter en détruisant la régénération et le sol.

2-II augmente artificiellement la valeur des usines. Il a permis à un promoteur qui a construit une usine de 180 millions (60 millions de subventions) de la vendre 650 millions. Les profits ont quitté la région instantanément ainsi que le promoteur...
3-C'est une forme de subvention qui empêche de connaître la valeur réelle du bois

FORET PRIVÉE. Une politique de forêt habitée devrait commencer par protéger au niveau provincial la forêt privée actuelle qui est partout dégradée et menacée au lieu de renvoyer la balle aux élus municipaux coincés entre l'arbre et l'écorce. La forêt privée a été octroyée au départ pour supporter l'agriculture. Les agriculteurs de la Gatineau en tirent toujours une part essentielle de leur revenu. Lorsque l'on vide son boisé, on hypothèque une ferme pendant plus d'une génération. Même si la récolte est généralement effectuée d'une façon moins brutale qu'en forêt publique (où l'on semble écraser à dessein la régénération) les répercussions y sont par contre plus graves. Il est donc urgent de protéger la forêt privée si on veut maintenir le potentiel agricole des régions.

Aménagée la forêt privée rapporterait presque autant à l'hectare que les céréales ou le veau d'emboche, l'érablière davantage. Son appauvrissement actuel compromet la viabilité de l'agriculture dans une grande partie du Québec où le boisé a toujours subventionné le reste de la ferme. Il est possible qu'on est lâché la proie pour l'ombre en vidant le boisé pour supporter la terre. S'ils disposaient d'une forêt aussi bonne et pourquoi pas meilleure que l'originale, beaucoup d'agriculteurs gagnerait leur vie plus facilement.

Nous croyons qu'il faut aider le producteur moyen (60 ha) à vendre son bois dont le prix est à peine plus haut qu'il y a 30 ans sans tenir compte de l'inflation. Il faut donner la priorité aux arbres de moindre qualité qu'il faut enlever de la forêt si on veut l'améliorer. On doit éviter de créer des exploitations trop grosses pour être aménagées personnellement par leur propriétaire ou rachetées par des jeunes gens comme les grosses fermes. Elles seront reprises par des sociétés et aménagées par des employés. On aura accéléré la collectivisation du sol et l'exode rural. A 800 ha par exploitation qui serait le seuil de rentabilité selon les experts, l'on passerait de 120,000 à 8,000 propriétaires. Si on veut que cette forêt reste «privée» et profite au maximum de gens, on devrait plutôt chercher à limiter au mois fiscalement la taille des exploitations. On devrait de plus interdire aux compagnies d'acheter directement les lots privés ou de financer les entrepreneurs qui les vident.

MESURAGE. La plupart des propriétaires privés ont vécu de mauvaises expériences avec le mesurage. Beaucoup de travailleurs forestiers en Ontario comme au Québec croient qu'une partie du bois qu'ils coupent dans la forêt publique ne leur est pas payée. Demander une révision par un mesureur du gouvernement c'est courir le risque de perdre son emploi.

FORÊT HABITÉE. Nous croyons qu'on devrait réserver autour des municipalités une zone suffisamment grande pour permettre des projets locaux de transformation et d'aménagement tels que les métairies. Si les compagnies se contentent de piller alors qu'elle pourraient produire facilement trois fois plus de bois à l'hectare, c'est que leurs concessions sont trois fois trop vastes au moins dans la forêt habitée. On pourrait installer autour de la vallée de la Gatineau des centaines de métairies fixant de cette façon autant de familles.

Dominique Bherer, Maniwaki

Commentaire d'Albert Crytes . Montcerf , Haute-Gatineau, 1994.

« Ces grosses affaires (débusqueuses et bulldozers) ont détruit nos forêts. Elles on empêché une bonne repousse. C'est pour ça que la forêt d'aujourd'hui a l'air d'une boîte de cure dents ».

Il se souviens du temps où les forestiers se donnaient un mal fou pour ne pas abîmer la forêt. « Avec les chevaux, on faisait des chemins éloigné du bon bois ».

Il affirme que l'on détruit beaucoup plus aujourd'hui que ce que l'on produit en réalité.

Si le tronc n'a pas au moins 6 pouces (15 cm), l'arbre n'est pas mûr pour la coupe. On y revenait 10 ans après, et les arbres, petits à l'époque étaient devenus des géants. C'est pourtant pas sorcier à comprendre ».

Albert parle de destruction ordonnée. On va chercher les gros spécimens et on tue la repousse pour les années futures. C'est à n'y rien comprendre. « S'il est trop petit ,on l'écrase pis que le diable l'emporte. Les forêts québécoises seraient beaucoup plus belles et mieux garnies si on avait pris soin de les respecter ».

Les bûcherons ne sont pas dupes. Ils savent très bien que les compagnies forestières brassent des affaires en or.

Albert ne peut s'expliquer le fait que les compagnies, plutôt que de produire avec intelligence, détruisent les productions futures par leur agissements irresponsables.

Le bois (la forêt), c'est comme le monde. quand tu l'écrase, il ne vaut pas grand chose. Il perd sa valeur. Un arbre, c'est comme un enfant, il grandit dans le respect et l'honneur. Quand il devient mature, il vaut de l'or.

« Les anciens bûcheux ragent de l'intérieur quand ils jettent un coup d'œil sur l'exploitation forestière d'aujourd'hui. Tout est beau .Le gaspillage est flagrant, mais, on laisse braire ».

Réf : Moncerf , toute ma fierté, Jean Lacaille 1995, p.119 -120